COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 8 décembre à 18 H, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 16

Date de convocation du Bureau : 2 décembre 2011

<u>Présents</u>: PERDUCAT D., FAYE J-P., PASQUET R., BATAILLE J-L., HERBERT F., MOUTARDE N., BUXERAUD H., LACOUTURIERE B., PERIGAUD C., GANE I., SERRU M-C., DUPONT M., CLUZEL M. HANICOT J., CHADELAUD M., MENUCELLI T.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / Certificats liés à des transactions immobilières / Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que la Communauté de Communes a passé, suite à une délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2011, une convention avec la Communauté de Communes de Noblat. Cette convention lie les deux communautés de communes dans le cadre d'une mise à disposition de personnel et de moyens matériels, pour l'établissement de diagnostics d'installations d'assainissement non collectif, dans le cadre de transactions immobilières.

Le coût du contrôle, établi et facturé par la Communauté de Communes de Noblat, est de 85 €.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2011. Il convient de la renouveler afin que perdure cette prestation, qui donne toute satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition de personnel et de moyens matériels avec la Communauté de Communes de Noblat, relative à la réalisation de diagnostics des assainissements non collectifs dans le cadre de cessions immobilières.

Pour copie conforme: Le 9 décembre 2011 Le Président.